Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260922-20260922001-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le mardi 15 septembre 2026 et affichés à la mairie le mardi 15 septembre 2026.

Présents (15) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas (arrive à 19H15), ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*

Absents excusés (0) : *néant*
Pouvoirs (0) : *néant*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:JOUNOT Yoann*

1-Institution de la Taxe sur la vacance des logements d'habitation

La taxe sur les logements vacants dans sa formule actuelle va disparaitre en 2027. Elle représentait un produit de 3785 € en 2024 pour la commune de CRUGUEL. Elle concerne les logements inoccupés depuis au moins 2 ans (logement à usage d'habitation avec éléments de confort minimum eau, électricité, sanitaire, et non meublés).

On peut désormais instituer « la taxe sur la vacance des locaux d'habitation » avant le 1 er octobre 2026 afin d'éviter toute perte financière.

Puis dans une deuxième étape, le taux de cette nouvelle taxe sera à voter pour le 15 avril 2027, ce taux spécifique n'aura pas de lien avec les autres taux de la fiscalité

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :
-d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
-de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Le Maire , David BOULVAIS

MAIRIE DE CRUGUEL (Morbihan)